

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2016

9 juillet 2016

SOMMAIRE

28-30, rue de la Trémoille Paris VIII SARL	96757	Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l.	96730
51-53 Haussmann Holdings S.à r.l.	96757	Swedish District Heating 1 S.à r.l.	96730
Optimitive International S.à r.l.	96758	Teal Hams Hall S.à r.l.	96735
Parkour Dudelage	96766	The Star (International) S.A.	96742
ProLogis UK IX Sàrl	96722	The Star (International) S.A.	96745
RODRIGUES VIEIRA SARL	96728	The Swatch Group Financial Services (Luxembourg) S.A.	96745
ROLLINGER Toiture	96726	Tishman Speyer CBX Holdings II S.à r.l.	96735
Salon Haarisch S.à r.l.	96724	TMH S.A.	96746
Samsonite International S.A.	96762	TOP PLATRE S.à r.l.	96746
Sauvin S.à r.l.	96731	Trelson Capital S.à r.l.	96749
Sharedbizz S.à r.l.	96729	TS CBX GP S.à r.l.	96749
Shire Investments Limited S. à r. l.	96729	Young's PIK S.C.A.	96757
Six Over Zero S.à r.l.	96729	YV Investments	96757
Sixteen Gooseberry S.à r.l.	96722	Ziegler Luxembourg	96756
Sixteen Marigold S.à r.l.	96722	Zigo S.A.	96756
Sky Luxco S.à r.l.	96730	Zorille Properties S.A.	96756
SLP Hero Holdings S.à r.l.	96731		
Société Générale Investissements Energie Alternative S.A.	96730		

Sixteen Gooseberry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 205.427.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 avril 2016 que l'associé unique de la Société, Alter Domus (Services) Malta Limited, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Sixteen Marigold S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B205416.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Sixteen Marigold S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Sixteen Gooseberry S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016102541/19.

(160073907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Sixteen Marigold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 205.416.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 avril 2016 que l'associé unique de la Société, Alter Domus (Services) Malta Limited, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Cordevigo NLCO 2 B.V., une Besloten Vennootschap, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, Boelelaan, 1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas et en cours d'immatriculation auprès du Kamer van Koophandel.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Cordevigo NLCO 2 B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Sixteen Marigold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016102542/19.

(160073908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ProLogis UK IX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.918.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.888.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed,

THERE APPEARED:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a company having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 141917);

here represented by Mr Marc BECKER, employee, residing professionally in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 20, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That ProLogis European Finance XVI S.à r.l., is the sole actual shareholder of ProLogis UK IX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Me Frank BADEN, residing then in Luxembourg, on July 6, 1999, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 759 of 13 October 1999, the articles of which having been amended by notarial deed of the same notary BADEN on 19 December 2000, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 636 on 14 August 2011 (the "Company");
- That the sole shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,300 (one thousand three hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 141917);

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Prologis European Finance XVI S.à r.l. précitée, est la seule et unique associée de la société ProLogis UK IX S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié de Maître Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 759 du 13 octobre 1999, les statuts ayant été modifiés suivant acte notarié du même notaire BADEN le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 14 août 2001 (la «Société»);

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment suivant les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires présentent un bénéfice y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance,
4. le paiement est réalisé dans le respect des droits des créanciers de la société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016102487/93.

(160073285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Salon Haarisch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 205.759.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechzehn.

Den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Anja BECKER, Friseurin, wohnhaft in D-54675 Roth an der Our, Ourtalstraße, 39.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Salon Haarisch S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Vianden.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Betrieb eines Friseursalons, sowie den Verkauf von Artikeln der Friseurbranche.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Frau Anja BECKER, Friseurin, wohnhaft in D-54675 Roth an der Our, Ourtalstraße, 39.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur technischen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Olga KREBS, Friseurmeisterin, geboren in Tschimkent (Kazakhstan), am 23. März 1983, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, Graf-Dietrich-Straße, 8.

b) Zur administrativen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Anja BECKER, Friseurin, geboren in Trier (Deutschland), am 29. Mai 1990, wohnhaft in D-54675 Roth an der Our, Ourtalstraße, 39.

c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die alleinige Unterschrift der technischen Geschäftsführerin;

- durch die alleinige Unterschrift der administrativen Geschäftsführerin bis zu dem Betrag von acht tausend Euro (€ 8.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift der technischen Geschäftsführerin.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9420 Vianden, 20, rue de la Gare.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BECKER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 avril 2016. Relation: GAC/2016/3230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. Mai 2016.

Référence de publication: 2016102531/114.

(160073016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ROLLINGER Toiture, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 117.653.

L'an deux mille seize, le vingt-six avril.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROLLINGER Toiture» une société anonyme établie et ayant son siège social à 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117653, constituée par acte reçu par le notaire Émile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 12 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés depuis (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par, Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelés le Bureau.

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le notaire, le Bureau et les mandataires respectifs, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Il apparaît selon la liste de présence l'intégralité (100%) du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Adaptation du capital social suite à la scission du
2. Adaptation de l'article correspondant;
3. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, celle-ci, après discussion et délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Préambule

Pour autant que de besoin, l'Assemblée note que par actes du notaire instrumentaire en date du 13 février 2015 les sociétés anonymes «ROLLINVEST S.A.», établie et ayant son siège social à 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152514, la «Société Absorbante» et «ROLLINGER Toiture», la «Société Scindée» ont confirmé, approuvé et accepté un projet de scission acté par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2014 tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 76 du 12 janvier 2015.

L'Assemblée note que la société anonyme «ROLLINGER Toiture» Société Transférante, a procédé à la Société Bénéficiaire, la société anonyme «ROLLINVEST S.A.», le patrimoine actif et passif de la branche d'activité concernée, tel qu'il résulte des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise résumant la situation active et passive de la branche d'activité arrêtée au 31 octobre 2014.

Il en résulte que par la suite du transfert d'une partie du patrimoine, le capital social de la Société Transférante a été réduit avec la date d'effet de la scission, à savoir le 13 février 2015, date desdites approbations respectives du projet de scission.

L'Assemblée prend acte que par acte notarié du 13 janvier 2015, la scission proprement dite a ainsi été documentée sans pour autant acter subséquemment la réduction de capital relative dans le chef de la Société Transférante au montant réel.

Première résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée constate qu'avec effet au 13 février 2015 le capital de la Société Transférante «ROLLINGER Toiture», était donc de cinq cents dix mille euros (510.000,- EUR).

Deuxième résolution

Conformément à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5. qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cents dix mille euros (510.000,-EUR), divisé en cinq cents dix (510) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres du Bureau et comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bernard, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2016. Relation: EAC/2016/10122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016102522/73.

(160073653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

RODRIGUES VIEIRA SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 205.773.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Nidia Alexandra RODRIGUES VIEIRA PEDRO, serveuse, née le 19 Avril 1986 à Cascais (Portugal), demeurant à L-1145 Luxembourg, 30 rue des Aubépines.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "RODRIGUES VIEIRA SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de petite restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

La société peut procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique Nidia Alexandra RODRIGUES VIEIRA PEDRO, susdite.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

* Madame Nidia Alexandra RODRIGUES VIEIRA PEDRO, serveuse, née le 19 Avril 1986 à Cascais (Portugal), demeurant à L-1145 Luxembourg, 30 rue des Aubépines.

La société est engagée par la signature individuelle de la seule gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RODRIGUES VIEIRA PEDRO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 avril 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 12340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102521/65.

(160073177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Sharedbizz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016102538/10.

(160074992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Shire Investments Limited S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 130.992.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 27 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102539/19.

(160072864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Six Over Zero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 180.931.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Bertrand Moupfouma

Gérant

Référence de publication: 2016102540/13.

(160073424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.621.791,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102543/10.

(160073688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Société Générale Investissements Energie Alternative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016102544/10.

(160073742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Swedish District Heating 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.432.680,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 185.346.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016102559/15.

(160073229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.508,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 163.150.

Suite à la fusion par absorption intervenue en date du 26 novembre 2015, l'associé unique est le suivant:

Cisco Worldwide Holdings Ltd., immatriculé auprès du Registre des sociétés sous le numéro 44370 et ayant le siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

Pour Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016102553/14.

(160074062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Sauvin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 140.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016102567/9.
(160073136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

SLP Hero Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 204.979.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of April
Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC-73787, acting through its general partner Silver Lake Technology Associates IV Cayman, L.P., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and whose registration number is MC-72527,

here represented by Alexandra von Neuhoff von der Ley, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

2. Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC-72528, acting through its general partner Silver Lake Technology Associates IV Cayman, L.P., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and whose registration number is MC-72527,

here represented by Alexandra von Neuhoff von der Ley, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of SLP Hero Holdings S.à r.l. (hereinafter the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 204979 incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 March 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars at an exchange rate fixed on 20 April 2016 (USD 1.1379 for EUR 1.-), so that the Company's share capital is fixed at fourteen thousand two hundred and twenty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 14,223.75) and, further to the change of currency of the share capital of the Company, change of the nominal value of the existing shares which shall be one US cent (USD 0.01) per share, so that the issued share capital is represented by one million four hundred twenty-two thousand three hundred and seventy-five (1,422,375) shares of a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and to issue the relevant number of shares so that the share capital is held as follows by the shareholders: Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P.: one million four hundred thousand three hundred and twenty-eight (1,400,328) shares of a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P.: twenty-two thousand and forty-seven (22,047) shares of a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each;

2. Increase of the Company's share capital by an amount of five thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 5,776.25) so as to raise it from its current amount of fourteen thousand two hundred

and twenty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 14,223.75) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by the creation and issue of a total number of five hundred seventy-seven thousand six hundred and twenty-five (577,625) shares of the Company (the "New Shares"), each having a nominal value of one cent (USD 0.01) and the rights and obligations as set out in the Articles, through a contribution in cash. Subscription and payment.

3. Subsequent amendment of article 5 (Share capital) of the Articles so that it reads as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the currency of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars at an exchange rate fixed on 20 April 2016 (USD 1.1379 for EUR 1.-), so that the Company's share capital is fixed at fourteen thousand two hundred and twenty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 14,223.75) and, further to the change of currency of the share capital of the Company, to change the nominal value of the existing shares which shall be one US cent (USD 0.01) per share, so that the issued share capital is represented by one million four hundred twenty-two thousand three hundred and seventy-five (1,422,375) shares of a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and to issue the relevant number of shares so that the share capital is held as follows by the shareholders: Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P.: one million four hundred thousand three hundred and twenty-eight (1,400,328) shares of a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P.: twenty-two thousand and forty-seven (22,047) shares of a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of five thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars and twenty-five cents (USD 5,776.25) so as to raise it from its current amount of fourteen thousand two hundred and twenty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 14,223.75) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by the creation and issue of a total number of five hundred seventy-seven thousand six hundred and twenty-five (577,625) shares of the Company (the "New Shares"), each having a nominal value of one cent (USD 0.01) and the rights and obligations as set out in the Articles, through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The New Shares are subscribed and paid for as follows:

Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P. declares to subscribe and fully pay for five hundred sixty-eight thousand six hundred and seventy-two (568,672) New Shares by the allocation of an amount of five thousand six hundred and eighty-six United States Dollars and seventy-two cents (USD 5,686.72) to the share capital of the Company.

Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P. declares to subscribe and fully pay for eight thousand nine hundred and fifty-three (8,953) New Shares by the allocation of an amount of eighty-nine United States Dollars and fifty-three cents (USD 89.53) to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the Company.

Third resolution

To reflect the above decisions, the Shareholders resolve to amend article 5 (Share capital) of the Articles so that it reads as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

There being no further business, the general meeting of shareholders is closed.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-73787, et agissant à travers son general partner Silver Lake Technology Associates IV Cayman, L.P., une société à responsabilité limitée régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-72527,

ici représentée par Alexandra von Neuhoff von der Ley, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-72528, et agissant à travers son general partner Silver Lake Technology Associates IV Cayman, L.P., une société à responsabilité limitée régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-72527,

ici représentée par Alexandra von Neuhoff von der Ley, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de SLP Hero Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204979, constituée selon un acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 mars 2016, ne pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés des lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la devise du capital social de la Société d'Euros en dollars des Etats-Unis selon le taux de change fixé au 20 avril 2016 (USD 1,1379 pour EUR 1,-), de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à quatorze mille deux cent vingt-trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 14.223,75) et, suite du changement de devise du capital social de la Société, modification de la valeur nominale des parts sociales existantes qui sera d'un centime (USD 0,01) par part sociale, de telle sorte que le capital social émis est représenté par un million quatre cent vingt-deux mille trois cent et soixante-quinze (1.422.375) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et d'émettre le nombre de parts sociales correspondantes de telle sorte que le capital social soit détenu de la manière suivante par les associés: Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P.: un million quatre cent mille trois cent et vingt-huit (1.400.328) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P.: vingt-deux mille et quarante-sept (22.047) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille sept cent soixante-seize dollars des Etats-Unis et vingt-cinq cents (USD 5.776,25) de façon à le porter de son montant actuel de quatorze mille deux cent vingt-trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 14.223,75) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par la création et l'émission d'un nombre total de cinq cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq (577.625) parts sociales de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) et les droits et obligations définis dans les Statuts, par le biais d'un apport en numéraire.

Souscription et Paiement

3. Modification subséquente de l'article 5 (capital émis) des Statuts de façon à ce qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (USD 0.01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la devise du capital social de la Société d'Euros en dollars des Etats-Unis selon le taux de change fixé au 20 avril 2016 (USD 1,1379 pour EUR 1,-), de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à quatorze mille deux cent vingt-trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 14.223,75) et, suite du changement de devise du capital social de la Société, de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes qui sera d'un centime (USD 0,01) par part sociale, de telle sorte que le capital social émis est représenté par un million quatre cent vingt-deux mille trois cent et soixante-quinze (1.422.375) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et d'émettre le nombre de parts sociales correspondantes de telle sorte que le capital social soit détenu de la manière suivante par les associés: Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P.: un million quatre cent mille trois cent et vingt-huit (1.400.328) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P.: vingt-deux mille et quarante-sept (22.047) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille sept cent soixante-seize dollars des Etats-Unis et vingt-cinq cents (USD 5.776,25) de façon à le porter de son montant actuel de quatorze mille deux cent vingt-trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (USD 14.223,75) à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) par la création et l'émission d'un nombre total de cinq cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq (577.625) parts sociales de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) et les droits et obligations définis dans les Statuts, par le biais d'un apport en numéraire.

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et libérées comme suit:

Silver Lake Partners IV Cayman (AIV II), L.P. déclare souscrire et entièrement libérer cinq cent soixante-huit mille six cent soixante-douze (568,672) Nouvelles Parts Sociales par l'allocation d'un montant de cinq mille six cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (USD 5,686.72) au capital social de la Société.

Silver Lake Technology Investors IV Cayman, L.P. déclare souscrire et entièrement libérer huit mille neuf cent cinquante-trois (8,953) Nouvelles Parts Sociales par l'allocation d'un montant de quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis et cinquante-trois cents (USD 89.53) au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite à la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter la décision ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 (capital émis) des Statuts de façon à ce qu'il soit désormais lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (USD 0.01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en conséquence du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, constate sur demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, date de naissance, état civil et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VON NEUHOFF VON DER LEY, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13396. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016102592/220.

(160073206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Teal Hams Hall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 800.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016102636/20.

(160073390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Tishman Speyer CBX Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 205.796.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two million Euro (EUR 2.000.000,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193378,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 20, 2016. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Tishman Speyer CBX Holdings II S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly

acquire and hold real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mrs. Joséphine ANDONISSAMY, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, having her professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pascal BRAYEUR, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, having his professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Svetlana KRASTEVA, born on May 25, 1973 in Burgas, Bulgaria, having her professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Joao Antonio CAROCHA ROLO, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, having his professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Florian REIFF, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, having his professional address at Taunustor, Japan Center, D-60311 Frankfurt am Main, Germany;

- Mr. Michael B. BENNER, born on May 11, 1955 in Maryland, United States of America, having his professional address at 45 Rockefeller Plaza, NY-10111 New-York, United States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193378,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur

par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Tishman Speyer CBX Holdings II S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant de toute catégorie peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant de toute catégorie, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., précitée, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Joséphine ANDONISSAMY, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Pascal BRAYEUR, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Svetlana KRASTEVA, née le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Joao Antonio CAROCHA ROLO, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- M. Florian REIFF, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Taunustor, Japan Center, D-60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne;

- M. Michael B. BENNER, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY-10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13619. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102646/354.

(160074147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

The Star (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.419.

L'an deux mille seize, le seize mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "THE STAR (INTERNATIONAL) S.A.", avec siège social à L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1291 du 29 novembre 2005, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 21 décembre 2007, publié au susdit Mémorial C, numéro 608 du 11 mars 2008, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 7 septembre 2010, publié au susdit Mémorial C, numéro 2451 du 12 novembre 2010, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 18 janvier 2012, publié au susdit Mémorial C, numéro 1044 du 24 avril 2012, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 4 février 2013, publié au susdit Mémorial C, numéro 865 du 11 avril 2013, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 19 août 2013, publié au susdit Mémorial C, numéro 2593 du 17 octobre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.419.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur V'Yacheslav YEDEMSKYY, employé privé, demeurant à L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier, qui désigne comme secrétaire Madame Iryna PROSKURNIKOVA, directrice commerciale, demeurant à L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur V'Yacheslav YEDEMSKYY, employé privé, demeurant à L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

a.- Transfert du siège social de Esch-sur-Alzette à Mondorf-les-Bains.

b.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

c.- Fixation de la nouvelle adresse.

d.- Elargissement de l'objet social par la promotion immobilière et l'établissement d'une agence immobilière

e.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

f.- Démission des trois (3) administrateurs.

g.- Nomination d'un (1) nouvel administrateur et d'un (1) nouvel administrateur-délégué et fixation de la durée du mandat.

h.- Prolongation du mandat du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à Mondorf-les-Bains.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à 22, route de Luxembourg, L-5634 Mondorf-les-Bains.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des trois (3) administrateurs, à savoir:

Monsieur Marc HARPES, Monsieur Michael Helmut WEDDE et Monsieur Georges WAGNER et leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur -délégué, à savoir:

Monsieur Michael Helmut WEDDE et lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

a.- L'assemblée décide de nommer un (1) nouvel administrateur unique, à savoir:

Madame Iryna PROSKURNIKOVA, directrice commerciale, demeurant à L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

b.- L'assemblée décide également de nommer un (1) nouvel administrateur-délégué, à savoir:

Madame Iryna PROSKURNIKOVA, directrice commerciale, demeurant à L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

Le mandat de l'administrateur unique et de l'administrateur -délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2020.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social par la promotion immobilière et l'établissement d'une agence immobilière et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'import, l'export, la distribution de toutes marchandises non-réglées. La société peut conclure toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que de tenir une agence immobilière dans le sens le plus large du terme.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes, savoir la société JEROME TRADE Ltd, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version allemande; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte allemand, la version allemande fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Suit la version allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendsechzehn, am sechzehnten März.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der "THE STAR (INTERNATIONAL) S.A.", mit Sitz zu L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 5. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1291 vom 29. November 2005, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 21. Dezember 2007, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 608 vom 11. März 2008, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 7. September 2010, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2451 vom 12. November 2010, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Luxemburg am 18. Januar 2012, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 1044 vom 24. April 2012, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Luxemburg am 4. Februar 2013, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 865 vom 11. April 2013, welche Statuten zuletzt abgeändert abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Luxemburg am 19. August 2015, veröffentlicht im ge-

nannten Mémorial C, Nummer 2593 vom 17. Oktober 2013, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 109.419.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn V'Yacheslav YEDEMSKYY, Privatbeamter, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

Die Versammlung bestimmt zur Schriftführerin Frau Iryna PROSKURNIKOVA, directrice commerciale, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 21, rue P.Krier.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Herrn V'Yacheslav YEDEMSKYY, Privatbeamter, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind.

II.- Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

III.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

a.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Esch-sur-Alzette nach Bad/Mondorf.

b.- Änderung des ersten Abschnitts von Artikel 3 der Statuten.

c.- Festlegung der neuen Adresse.

d.- Erweiterung des Gesellschaftszwecks um die Immobilienabwicklung und das Betreiben einer Immobilienagentur.

e.- Abänderung des Artikels 4 der Statuten der Gesellschaft.

f.- Rücktritt von allen drei (3) Verwaltungsratsmitgliedern.

g.- Ernennung von einem (1) neuen Verwaltungsratsmitglied sowie einem (1) neuen delegierten Verwaltungsratsmitglied sowie Festlegung der Dauer ihres Mandates.

h.- Verlängerung des Mandates des Rechnungskommissars der Gesellschaft.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Esch-sur-Alzette nach Bad-Mondorf zu verlegen und fortan hat der erste Abschnitt von Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut:

" **Art. 3. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bad/Mondorf."

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die neue Adresse der Gesellschaft in 22, route de Luxembourg, L-5634 Bad-Mondorf festzulegen.

Dritter Beschluß

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von allen drei (3) Verwaltungsratsmitgliedern an, nämlich:

Herrn Marc HARPES, Herrn Michael Helmut WEDDE und Herrn Georges WAGNER und erteilt ihnen Entlast für die Ausübung ihres Mandats bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluß

Die Versammlung nimmt den Rücktritt vom delegierten Verwaltungsratsmitglied, nämlich:

Herrn Michael Helmut WEDDE und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tage.

Fünfter Beschluß

a.- Die Generalversammlung beschließt ein (1) neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, nämlich:

Frau Iryna PROSKURNIKOVA, directrice commerciale, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

b.- Die Generalversammlung beschließt ebenfalls ein (1) neues delegiertes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, nämlich:

Frau Iryna PROSKURNIKOVA, directrice commerciale, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 21, rue Pierre Krier.

Das Mandat des genannten Verwaltungsratsmitglieds endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2020 befindet.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck um die Immobilienabwicklung und das Betreiben einer Immobilienagentur zu erweitern und dementsprechend Artikel 4 der Statuten wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Import, Export sowie die Verteilung von Handelsgütern die nicht durch Verordnung geregelt sind. Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Gegenstand der Gesellschaft sind des Weiteren der Erwerb, der Tausch, die Förderung, die Verwaltung und die Veräußerung jeder Art von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland sowie die Betreibung einer Immobilienagentur im weitesten Sinne.“

Siebter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat des Rechnungskommissars der Gesellschaft, nämlich die Gesellschaft JEROME TRADE Ltd bis zum Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2020 befindet, zu verlängern.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen Luxemburg, in der Amtsstube.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in französisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: YEDEMSKYY, PROSKURNIKOVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102676/176.

(160073128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

The Star (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 109.419.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016102677/11.

(160074629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

The Swatch Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 116.665.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2016 au siège social à 10 heures

Résolution 1

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Claude Schmitz, Rue Jean Piret 1, L-2350 Luxembourg

Monsieur Patrick Reuter, Place Winston Churchill 2, L-1340 Luxembourg

Monsieur Thierry Kenel, Seevorstadt 6, CH-2501 Biel

Monsieur Georges Nicolas Hayek, Seevorstadt 6, CH-2501 Biel

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 délibérant sur les comptes annuels de 2016.

Résolution 2

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers, Rue Gerhard Mercator 2, L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 délibérant sur les comptes annuels de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016102678/23.

(160073179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

TMH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 17, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 81.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016102681/12.

(160072759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

TOP PLATRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 26, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 205.758.

STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Paulo Manuel TEIXEIRA DE MATOS, plâtrier, né à Aveiro (Portugal), le 21 janvier 1971, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 26, rue de la Fontaine.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction, la réalisation de tous travaux publics et privés, la coordination des travaux, les conseils techniques, ainsi que l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TOP PLATRE s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Paulo Manuel TEIXEIRA DE MATOS préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. - Monsieur Martinho SILVA DE ALMEIDA, gérant de sociétés, né à Rossas-Arouca (Portugal) le 11 novembre 1960, demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2. - Monsieur Paulo Manuel TEIXEIRA DE MATOS, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4. - Le siège social est établi à L-4122 Esch-sur-Alzette, 26, rue de la Fontaine.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TEIXEIRA DE MATOS, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102684/134.

(160073035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Trelson Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.907.625,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.171.

—
EXTRAIT

Frank Walenta, un des associés de la Société a changé son adresse, celle-ci est désormais la suivante:

Westendstrasse, 28

60325 Frankfurt am Main

Allemagne

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102693/15.

(160073467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

TS CBX GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 205.802.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Investments Europe L.L.C., a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover Kent, DE-19904, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4374133,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 22, 2016. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of TS CBX GP S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

The Company may particularly act as general partner of any special limited partnership and any other partnership established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in

writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by Tishman Speyer Investments Europe L.L.C., prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Joséphine ANDONISSAMY, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, having her professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal BRAYEUR, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, having his professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Svetlana KRASTEVA, born on May 25, 1973 in Burgas, Bulgaria, having her professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Joao Antonio CAROCHA ROLO, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, having his professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Florian REIFF, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, having his professional address at Taunustor, Japan Center, D-60311 Frankfurt am Main, Germany;
- Mr. Michael B. BENNER, born on May 11, 1955 in Maryland, United States of America, having his professional address at 45 Rockefeller Plaza, NY-10111 New-York, United States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Investments Europe L.L.C., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 34 National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover Kent, DE-19904, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4374133,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination TS CBX GP S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet

social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

La Société pourra notamment agir en tant qu'associé commandité de toute société en commandite spéciale ainsi que de toute autre entité établie au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant de toute catégorie peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant de toute catégorie, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Tishman Speyer Investments Europe L.L.C., précitée, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Joséphine ANDONISSAMY, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Pascal BRAYEUR, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Svetlana KRASTEVA, née le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Joao Antonio CAROCHA ROLO, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- M. Florian REIFF, né le 27 octobre, 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Taunustor, Japan Center, D-60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne;

- M. Michael B. BENNER, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY-10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13618. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102694/359.

(160074107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Ziegler Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 38.702.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 juillet 2015

L'assemblée générale nomme Madame Diane Govaerts résident à B-1440 Braine-le-Château rue Notre Dame au Bois n° 50 comme administrateur. L'exécution de son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur l'exercice 2020.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats suivants qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur l'exercice 2020:

d'administrateur de Monsieur Van Der Werde De Schilde Hugues d'administrateur et président et d'administrateur délégué de Monsieur Ziegler Arthur E.

d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Ziegler Alain de directeur de Monsieur Theurel Luc de commissaire aux comptes de Monsieur De Moor Benoît.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZIEGLER LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016102879/20.

(160074225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Zigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 188.323.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 19 avril 2016

- Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961 à Aix en Provence (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur ayant pour terme l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- Transfert du siège social de la société, et ce à compter du 1^{er} mai 2016, du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016102880/20.

(160072876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Zorille Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.593.

Par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 février 2016, Monsieur Maxime TANNOURI, domicilié professionnellement 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au poste d'administrateur en remplacement de Madame Tanja BERNAT, démissionnaire.

Par décision du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} mars 2016, Monsieur François MEUNIER, domicilié professionnellement 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au poste d'administrateur en remplacement de Madame Anna WIAZ, démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Pour: ZORILLE PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016102881/19.

(160073060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Young's PIK S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016102875/10.

(160074049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 130.360.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, au 1A, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Administrateur- Délégué et Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102877/17.

(160073524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

28-30, rue de la Trémoille Paris VIII SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.888.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2016102888/11.

(160072730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

51-53 Haussmann Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.694.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par les actionnaires de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- La démission de Monsieur Peter Dickinson de son fonction de Gérant de la Société a été acceptée avec effet au 29 Mars 2016.

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant de catégorie A
- Szymon Dec, gérant de catégorie A
- Melissa Gliatta, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016102889/23.

(160073032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Optimitive International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.924.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- Optimitive Founders S.L., a Spanish Limited Liability Company with registered office at Avenida de Los Huetos, 79 -Edificio Azucarera, 01010 Vitoria-Gasteiz, Spain, registered with the Spanish commercial register under Number B01515089, represented by one of its managers, Javier Ángel García Sedano, Joint Manager, professionally residing in Avenida de Los Huetos, 79 - Edificio Azucarera, 01010 Vitoria-Gasteiz, Spain,

2.- Fesaga Capital UG (haftungsbeschränkt), a German corporation with registered office at Weiselerstrasse 83n, 35510 Butzbach, registered with the German commercial register under Number HRB 6845, represented by its manager, Robert Markus Feldmann, professionally residing in Weiselerstrasse 83n, 35510 Butzbach, Germany,

3.- Surge Accelerator 2 LLC, an American corporation with registered office at 177 West Gray Street, Houston, 77019 Texas, USA, registered with the US commercial register under Number 801612487, represented by its manager, Kirk B. Coburn, professionally residing in 177 West Gray Street, Houston, 77019 Texas, USA,

all three here represented by Mr Guillermo G. Morales Lopez, professionally residing in 2 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, by virtue of three proxies given under private seal on 15 March 2016.

the said three proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder, the appearing persons and the officiating notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration,

4.- GGM Venture Capital S.C.A., SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital with registered office at 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, GD of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under B 171779, represented by its General Partner “GGM Venture Capital General Partner Sàrl”, RCS B 171.781, itself represented by its director Mr Guillermo G. Morales Lopez, professionally residing in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

The appearing parties, acting in the above as stated capacities, have requested the officiating notary to document the following:

I) That they are the shareholders representing the whole subscribed capital of a company established under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of “Optimitive International S.à r.l.”, a private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 8 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 125 on 15 January 2014, the articles of which have been modified for the last time pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Hesperange, dated 29 July 2014, published in the said Mémorial C, number 2801 on 8 October 2014, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” of Luxembourg under number B 181.924 (the “Company”),

II) The Shareholders, represented as above stated, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. to increase the Company’s subscribed share capital by an amount of sixty thousand five hundred fifty-five euro fifty cents (EUR 60,555.50) so as to raise it from its current amount of four hundred and four thousand three hundred and seven euro fifty cents (EUR 404,307.50) consisting of two hundred eighty-five thousand five hundred and sixty-four (285,564) Class A Shares and five hundred twenty-three thousand fifty-one (523,051) Class B Shares with a par value of fifty cents

of euro (EUR 0.5) each to four hundred sixty-four thousand eight hundred and sixty-three euro (EUR 464,863.-) by the issue of sixty thousand one hundred nineteen (60,119) new Class A Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50) each and sixty thousand nine hundred ninety-two (60,992) new Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50) each;

2. waiver of the existing shareholders to their preferential subscription right as far as needed;

3. to accept subscription for and full payment of sixty thousand one hundred nineteen (60,119) new Class A Shares and sixty thousand nine hundred ninety-two (60,992) new Class B Shares, with the payment of a global share premium in the amount of four hundred thirty-six thousand six hundred forty-four euro fifty cents (EUR 436,644.50) against payment in full for such new shares by a contribution in kind of four hundred ninety-seven thousand two hundred euro (EUR 497,200.-).

4. to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the new share capital of the Company.

The Shareholders, after having waived any prior convening notice right have requested the undersigned notary to document the following resolutions taken:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the company by an amount of sixty thousand five hundred fifty-five euro fifty cents (EUR 60,555.50) so as to raise it from its current amount of four hundred and four thousand three hundred and seven euro fifty cents (EUR 404,307.50) consisting of two hundred eighty-five thousand five hundred and sixty-four (285,564) Class A Shares and five hundred twenty-three thousand fifty-one (523,051) Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each to four hundred sixty-four thousand eight hundred and sixty-three euro (EUR 464,863.-) by the issue of sixty thousand one hundred nineteen (60,119) new Class A Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50) each and sixty thousand nine hundred ninety-two (60,992) new Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50) each, subject to the payment of a global share premium in the amount of four hundred thirty-six thousand six hundred forty-four euro fifty cents (EUR 436,644.50) the whole to be fully paid up through a contribution in kind of four hundred ninety-seven thousand two hundred euro (EUR 497,200.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to waive their preferential subscription right as far as needed.

Third resolution *Subscription - Payment*

1) Thereupon Mr Guillermo G. Morales Lopez, prenamed, acting in its capacity as director of "GGM Venture Capital General Partner Sàrl", RCS B 171.781, the General Partner of «GGM Venture Capital S.C.A., SICAR» prenamed, (the "Subscriber"), declared to subscribe and fully paid up in the name and on behalf of the Subscriber's Subfund GGM High Growth IT Fund the sixty thousand one hundred nineteen (60,119) new Class A Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each thus subscribed, subject to the payment of a share premium in the amount of two hundred four thousand nine hundred forty euro fifty cents (EUR 204,940.50)

by a contribution in kind of a claim amounting to two hundred and thirty-five thousand euro (EUR 235,000).

2) Thereupon Mr Guillermo G. Morales Lopez, prenamed, acting in its capacity as proxyholder of Fesaga Capital UG (haftungsbeschränkt), prenamed, (the "Subscriber"), declared to subscribe and fully paid up twelve thousand seven hundred twenty (12,720) new Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each thus subscribed,

by a contribution in kind of a claim amounting to six thousand three hundred sixty euro (EUR 6,360).

3) Thereupon Mr Guillermo G. Morales Lopez, prenamed, acting in its capacity as proxyholder by virtue of a proxy given on March 15, 2016, which will remain attached to the present deed, of A4INVESTMENTS SICAV-SIF, with registered office at 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under B 163.944, (the "Subscriber"), declared to subscribe and fully paid up forty-eight thousand two hundred and seventy-two (48,272) new Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each thus subscribed, subject to the payment of a share premium in the amount of two hundred thirty-one thousand seven hundred four euro (EUR 231,704.-)

by a contribution in kind consisting in the conversion of convertible loan notes, with interests since, amounting to two hundred fifty-five thousand eight hundred forty euro (EUR 255,840.-).

Thereupon the Shareholders resolved to accept the said subscription and the said payment by the Subscriber as well as the allotment of the sixty thousand one hundred nineteen (60,119) new Class A Shares and sixty thousand nine hundred ninety-two (60,992) new Class B Shares to the Subscribers as stated above and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Description of the contribution

The appearing persons stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claim excluding any real estate asset, this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of four hundred ninety-seven thousand two hundred euro (EUR 497,200.-).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claim has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at four hundred sixty-four thousand eight hundred and sixty-three euro (EUR 464,863.-) consisting of three hundred forty-five thousand six hundred eighty-three (345,683) Class A Shares and five hundred eighty-four thousand forty-three (584,043) Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, acting as aforesaid, he signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsechzehn, den sechzehnten März.

Vor dem Notar Roger ARRENSDORFF, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Optimitive Founders S.L., eine spanische Gesellschaft mit Sitz in Avenida de Los Huetos, 79 - Edificio Azucarera, 01010 Vitoria-Gasteiz, Spanien, eingetragen im spanischen Handelsregister unter der Nummer B1515089, vertreten durch ein zu ihren Geschäftsführer, Javier Ángel Garda Sedano, Joint Manager, mit beruflichem Wohnsitz in Avenida de Los Huetos, 79 - Edificio Azucarera, 01010 Vitoria-Gasteiz, Spanien,

2.- Fesaga Capital UG (haftungsbeschränkt), eine deutsche Gesellschaft mit Sitz in Weiselerstrasse 83n, 35510 Butzbach, eingetragen im deutschen Handelsregister unter der Nummer HRB 6845, vertreten durch ihren Geschäftsführer, Robert Markus Feldmann, mit beruflichem Wohnsitz in Weiselerstrasse 83n, 35510 Butzbach, Deutschland,

3.- Surge Accelerator 2 LLC, eine amerikanische Gesellschaft mit Sitz in 177 West Gray Street, Houston, 77019 Texas, USA, eingetragen im amerikanischen Handelsregister unter der Nummer 801612487, vertreten durch ihren Geschäftsführer, Kirk B. Coburn, mit beruflichem Wohnsitz in 177 West Gray Street, Houston, 77019 Texas, USA,

alle drei hier vertreten durch Herr Guillermo G. Morales Lopez, mit beruflichem Wohnsitz in L-5369 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann aufgrund von drei privatschriftlichen Vollmachten, gegeben am 15. März 2015.

welche drei Vollmachten nach gehöriger «ne varietur» Unterzeichnung durch die Erschienenen und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben verbleiben um mit ihr einregistriert zu werden.

4.- GGM Venture Capital S.C.A., SICAR, eine luxemburgische Investitionsgesellschaft in Risikokapital, mit Sitz in 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» unter der Nummer B171779, vertreten durch ihren General Partner “GGM Venture Capital General Partner Särl”, RCS B 171.781,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Guillermo G. Morales Lopez, beruflich wohnhaft in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, handelnd in ihren oben angeführten Eigenschaften, haben den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I) dass sie die Gesellschafter sind, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts "Optimitive International S.à.r.l." vertreten, mit Sitz in 2, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, gegründet aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz zu Luxemburg, am 8. November 2013, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 125 vom 15. Januar 2014, welche Statuten letztmalig abgeändert wurden aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine DECKER, mit Amtssitz in Hesperange, am 29. Juli 2014, veröffentlicht im besagten Mémorial C, Nummer 2801 vom 8. Oktober 2014, eingetragen im «Registre de Commerce et des Sociétés» zu Luxemburg unter Nummer B 181.924, (die «Gesellschaft»)

II) Die Gesellschafter, handelnd wie vorbesagt, bekennen ausführlich im Voraus in Kenntnis gesetzt worden zu sein über die zu nehmenden Beschlüsse aufgrund nachfolgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechzig tausend und funfhundertfunfundfunzig komma funfzig Euro (60.555,50 EUR) zu erhöhen, um diesen von seinem jetzigen Betrag von vierhundertvier tausend dreihundertundsieben Euro fünfzig Cent (404.307,50 EUR), aufgeteilt in zweihundertfünfundachtzig tausend funfhundert vierundsechzig (285.564) Klasse A Anteile und funfhundertdreieundzwanzigtausend einundfünzig (523.051) Klasse B Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Cent (EUR 0,50) pro Anteil, auf vierhundertvierundsechzig tausend achthundert dreiundsechzig Euro (464,863.- EUR) zu erhöhen, durch Ausgabe von sechzig tausend einhundertneunzehn (60.119) neuen Klasse A Anteilen von je einem Nennwert von fünfzig Cent (0,50 EUR) und sechzig tausend neunhundertzweiundneunzig (60.992) neuen Klasse B Anteilen von je einem Nennwert von fünfzig Cent (0,50 EUR);

2. Verzicht der bestehenden Anteilhaber auf ihr präferenzielles Zeichnungsrecht, sofern als notwendig;

3. die Zeichnung und gänzliche Einzahlung der sechzig tausend einhundertneunzehn (60.119) neuen Klasse A Anteilen und sechzig tausend neunhundertzweiundneunzig (60.992) neuen Klasse B, zuzüglich eines globalen Aufgeldes in Höhe eines Betrages von vierhundertsechsdreizeig tausend sechshundert vierundvierzig komma funfzig Euro (436,644.50 EUR), das Ganze integral einzuzahlen durch Bareinlage von vierhunder siebenundneunzigtausend und zwei hundert Euro (497.200,-EUR);

4. Abänderung von Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung um das neue Gesellschaftskapital wiederzugeben, gemäss der vorhergehenden Beschlüsse.

Die Gesellschafter, welche auf jedwede vorherige formelle Einladung verzichtet haben, ersuchen den amtierenden Notar folgende von ihnen gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechzig tausend und funfhundertfunfundfunzig komma funfzig Euro (60.555,50 EUR) zu erhöhen, um diesen von seinem jetzigen Betrag von vierhundertvier tausend dreihundertundsieben Euro fünfzig Cent (404.307,50 EUR), aufgeteilt in zweihundertfünfundachtzig tausend funfhundert vierundsechzig (285.564) Klasse A Anteile und funfhundertdreieundzwanzigtausend einundfünzig (523.051) Klasse B Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Cent (EUR 0,50) pro Anteil, auf vierhundertvierundsechzig tausend achthundert dreiundsechzig Euro (464,863.- EUR) zu erhöhen, durch Ausgabe von sechzig tausend einhundertneunzehn (60.119) neuen Klasse A Anteilen von je einem Nennwert von fünfzig Cent (0,50 EUR) und sechzig tausend neunhundertzweiundneunzig (60.992) neuen Klasse B Anteilen von je einem Nennwert von fünfzig Cent (0,50 EUR), zuzüglich eines globalen Aufgeldes in Höhe eines Betrages von vierhundertsechsdreizeig tausend sechshundert vierundvierzig komma funfzig Euro (436,644.50 EUR), das Ganze integral einzuzahlen durch Bareinlage von vierhunder siebenundneunzigtausend und zwei hundert Euro (497.200,-EUR).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter verzichten auf ihr präferenzielles Zeichnungsrecht, sofern als notwendig.

Dritter Beschluss Zeichnung - Einzahlung

1) Sodann hat Mr Guillermo G. Morales Lopez, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Vollmachtnehmer von General Partner "GGM Venture Capital General Partner Sàrl", RCS B 171.781, General Partner von «GGM Venture Capital S.C.A., SICAR» vorbenannt, (der "Zeichner"), erklärt Namens und für den Zeichner, den Teilfonds GGM High Growth IT Fund, die sechzig tausend einhundertneunzehn (60.119) neuen Klasse A Anteile von jeweils fünfzig Cent (0,50 EUR), somit zu zeichnen und sie vollständig in bar einzuzahlen, zuzüglich des vorgenannten globalen Aufgeldes in Höhe von zweihundertviertausend neunhundertvierzig komma funfzig Euro (204.940,50 EUR), zuzüglich einer Schuldforderung in Höhe von zweihundertfünfunddreissig tausend Euro (235.000,- EUR).

2) Sodann hat Mr Guillermo G. Morales Lopez, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Vollmachtnehmer von Fesaga Capital UG (haftungsbeschränkt), vorbenannt, erklärt die zwölftausend siebenhundertundzwanzig (12.720) neuen Klasse B Anteile von jeweils fünfzig Cent (0,50 EUR), somit zu zeichnen und sie vollständig in bar einzuzahlen, zuzüglich einer Schuldaufforderung in Höhe von sechs tausend dreihundertsechzig Euro (6.360,- EUR)

3) Sodann hat Mr Guillermo G. Morales Lopez, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Vollmachtnehmer von A4INVESTMENTS SICAV-SIF, mit Sitz in 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» unter Nummer B 163.944, gemäss einer Vollmacht ausgestellt am 15. März 2016; welche Vollmacht gegenwärtiger Ukrunde beigebogen bleibt, erklärt die achtundvierzig tausend zweihundertzweiundsiebzig (48.272) neuen Klasse B Anteile von jeweils fünfzig Cent (0,50 EUR), somit zu zeichnen und sie vollständig in bar einzuzahlen, zuzüglich des vorgenannten globalen Aufgeldes in Höhe von zweihunderteinunddreizeigtausend siebenhundertvier Euro (231.704,- EUR), gemäss einer Schuldforderung in Höhe von zweihundertfunfundfunzig tausend achthundertvierzig Euro (255.840,- EUR) zuzüglich fälligen Zinsen.

Sodann haben die Gesellschafter beschlossen die vorgenannten Zeichnung und Einzahlung durch die Zeichner, sowie die Zuweisung der sechzig tausend einhundertneunzehn (60.119) neuen Klasse A Anteilen und sechzig tausend neunhundertzweiundneunzig (60.992) neuen Klasse B Anteilen an die Zeichner zu genehmigen wie vorher beschrieben und die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung anzuerkennen.

Beschreibung der Einbringung

Die erschienene Person stellte fest dass:

Diese Sacheinlage aus dem Besitz einer Schuldforderung entstand, welche jegliche Grundeigentumsvermögen ausschließt, und durch die Geschäftsführung der Gesellschaft auf den Betrag von vierhundert siebenundneunzigtausend und zwei hundert Euro (497.200,-EUR) abgeschätzt wurde.

Nachweis der Existenz und des Wertes der Einbringung

Der Beweis für den Besitz und den Wert der Schuldforderung wurde den Geschäftsführern der Gesellschaft übergeben und diese Abschätzung wurde durch die Geschäftsführung der Gesellschaft ausdrücklich bestätigt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen zufolge der vorhergehenden Beschlüsse den Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« Art. 5. Kapital.

5.1 Das gezeichnete Kapital ist festgesetzt auf vierhundertvierundsechzig tausend achthundert dreiundsechzig Euro (464.863.- EUR), aufgeteilt in dreihundertfünfundvierzig tausend sechshundert dreiundachtzig (345.683) Klasse A Anteile und fünfhundertvierundachtzig tausend und dreiundvierzig (584.043) Klasse B Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Cent (EUR 0,50) pro Anteil, allesamt vollständig eingezahlt.»

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Auslagen welche Art auch immer welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr zwei tausend euros (EUR 2.000,-).

Der amtierende Notar welcher der deutschen Sprache kundig ist, bekundet dass auf Antrag der erschienenen Parteien gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass auf Verlangen der erschienen Parteien im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, zu Hesperingen, am Datum wie eingangs erwähnt Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: MORALES LOPEZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 9109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016104363/247.

(160076011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Leonor Rijpma, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Samsonite International S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159469 (the "Company"), further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted on 8 January 2013, 7 January 2014 and 7 January 2015 (the "Board Resolutions").

A copy of the Board Resolutions and a copy of the declaration adopted on 27 April 2016 by Mr. John Livingston, duly authorized by virtue of the Board Resolutions (the "Delegate's Declaration"), initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 987, page 47.332 on 12 May 2011, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1079, page 51.773 on 23 May 2011. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 7 April 2016 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Pursuant to Article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at fourteen million one hundred and three thousand five hundred seventy-one United States Dollars three Cents (USD 14,103,571.03) represented by one billion four hundred and ten million three hundred fifty-seven thousand one hundred and three (1,410,357,103) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, including the subscribed share capital, at thirty-five million United States Dollars (USD 35,000,000.-) represented by three billion five hundred million (3,500,000,000) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase, in one or several sequences, the share capital of the Company, within the limits of the authorized share capital in accordance with article 4.2 of the Articles, so as to bring it up to fourteen million six hundred fourteen thousand eight hundred twenty-six United States Dollars forty-one Cents (USD 14,614,826.41) through the issue of up to fifty-four million three hundred forty-five thousand six hundred thirty-seven (54,345,637) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each (together referred to as the "New Shares"), and having the same rights and obligations as the existing shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

5. Pursuant to the Board Resolutions and in accordance with article 4.9 of the Articles, Mr. John Livingston, as delegate of the Company (the "Delegate"), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue, in one or several sequences, of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue, in one or several sequences, of the New Shares upon exercise by the participants of the options granted to them by the Company pursuant to the share award scheme adopted by the Company's shareholders on 14 September 2012, and (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares.

6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription, in one or several sequences, of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favor of the Company.

7. Pursuant to the Delegate's Declaration, the Delegate states and confirms that:

The Company has received the subscriptions for the issue of two hundred and fifty thousand seven hundred thirty-eight (250,738) New Shares, which have all been fully paid up in cash, as follows:

Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) HKD 17.36 / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
05/04/2016	70,236	HKD 1,219,296.96	HKD 1=USD 0.12893	USD 157,203.96	USD 702.36	USD 156,501.60
06/04/2016	10,233	HKD 177,644.88	HKD 1=USD 0.12892	USD 22,901.98	USD 102.33	USD 22,799.65
07/04/2016	15,920	HKD 276,371.20	HKD 1=USD 0.12891	USD 35,627.01	USD 159.20	USD 35,467.81
18/04/2016	72,252	HKD 1,254,294.72	HKD 1=USD 0.12894	USD 161,728.76	USD 722.52	USD 161,006.24
20/04/2016	5,000	HKD 86,800.-	HKD 1=USD 0.12893	USD 11,191.12	USD 50.-	USD 11,141.12
21/04/2016	41,196	HKD 715,162.56	HKD 1=USD 0.12891	USD 92,191.61	USD 411.96	USD 91,779.65
Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) HKD 23.30 / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
07/04/2016	11,874	HKD 276,664.20	HKD 1=USD 0.12891	USD 35,664.78	USD 118.74	USD 35,546.04

Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) HKD 23.31 / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
07/04/2016	7,134	HKD 166,293.54	HKD 1=USD 0.12891	USD 21,436.90	USD 71.34	USD 21,365.56
14/04/2016	16,893	HKD 393,775.83	HKD 1=USD 0.12891	USD 50,761.64	USD 168.93	USD 50,592.71

As a consequence of the above, the aggregate subscription price of two hundred and fifty thousand seven hundred thirty-eight (250,738) New Shares amounting to five hundred eighty-eight thousand seven hundred and seven United States Dollars seventy-six Cents (USD 588,707.76) shall be allocated as follows:

- two thousand five hundred and seven United States Dollars thirty-eight Cents (USD 2,507.38) shall be allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- five hundred eighty-six thousand two hundred United States Dollars thirty-eight Cents (USD 586,200.38) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the notary, who expressly acknowledges it.

8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 4.1 the Articles of the Company shall be amended and shall be read as follows:

“ 4.1. The subscribed share capital of the Company is set at fourteen million one hundred and six thousand seventy-eight United States Dollars forty-one Cents (USD 14,106,078.41) represented by one billion four hundred and ten million six hundred and seven thousand eight hundred forty-one (1,410,607,841) Shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Melle Leonor Rijpma, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Samsonite International S.A., une société anonyme,

constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159469 (la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 8 janvier 2013, du 7 janvier 2014 et du 7 janvier 2015 (les «Résolutions du Conseil»).

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie de la déclaration adoptée en date du 27 avril 2016 par Monsieur John Livingston, dument autorisé en vertu des Résolutions du Conseil (la «Déclaration du Délégué») après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 987, pages 47.332 le 12 mai 2011, tels que rectifiés suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079, page 51.773, le 23 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 avril 2016 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions cent trois mille cinq cent soixante-et-onze Dollars Américains trois Centimes (USD 14.103.571,03) représenté par un milliard quatre cent dix millions trois cent cinquante-sept mille cent trois (1.410.357.103) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé, incluant le capital social souscrit, à trente-cinq millions de Dollars Américains (USD 35.000.000,-), représenté par trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

4) Par les Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, en une ou plusieurs tranches, le capital social de la Société, dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 4.2 des Statuts, de façon à l'accroître jusqu'à quatorze millions six cent quatorze mille huit cent vingt-six Dollars Américains quarante-et-un Centimes (USD 14.614.826,41) par l'émission de cinquante-quatre millions trois cent quarante-cinq mille six cent trente-sept (54.354.637) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

5) En vertu des Résolutions du Conseil et conformément à l'article 4.9 des Statuts, Mr. John Livingston, agissant en qualité de délégué de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement est autorisé (i) à recevoir toutes les souscriptions pour l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions, (ii) à vérifier la paiement intégral du prix de souscription, (iii) à effectuer l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions dès exercice par les participants des options accordées par la Société suivant le règlement d'attribution des actions adopté par les actionnaires de la Société le 14 septembre 2012 et (iv) à délivrer une confirmation que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué, lors de la souscription, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds de souscription en faveur de la Société.

7) Sur base de la Déclaration du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

La Société a reçu les souscriptions pour l'émission de deux cent cinquante mille sept cent trente-huit (250.738) Nouvelles Actions, qui ont toutes été entièrement libérées en numéraire, comme suit:

Date d'Emission	Nombre d'actions émises	Prix de Souscription (HKD)	Taux de change tel que publié sur le site de OANDA Corporation (www.oanda.com) au jour de la date d'émission	Prix de Souscription (USD)	Prix de souscription alloué au capital social souscrit de la Société (USD)	Prix de souscription alloué au compte prime d'émission de la Société (USD)
06/04/2016	10.233	HKD 177.644,88	HKD 1=USD 0.12892	USD 22.901,98	USD 102,33	USD 22.799,65
07/04/2016	15.920	HKD 276,371,20	HKD 1=USD 0.12891	USD 35.627,01	USD 159,20	USD 35.467,81
18/04/2016	72.252	HKD 1.254.294,72	HKD 1=USD 0.12894	USD 161.728,76	USD 722,52	USD 161.006,24
20/04/2016	5.000	HKD 86.800,-	HKD 1=USD 0.12893	USD 11.191,12	USD 50,-	USD 11.141,12
21/04/2016	41.196	HKD 715.162,56	HKD 1=USD 0.12891	USD 92.191,61	USD 411,96	USD 91.779,65
07/04/2016	11.874	HKD 276.664,20	HKD 1=USD 0,12891	USD 35.664,78	USD 118,74	USD 35.546,04
07/04/2016	7.134	HKD 166.293,54	HKD 1=USD 0,12891	USD 21.436,90	USD 71,34	USD 21.365,56
14/04/2016	16.893	HKD 393.775,83	HKD 1=USD 0,12891	USD 50.761,64	USD 168,93	USD 50.592,71

En conséquence de ce qui précède, la somme totale des souscriptions de deux cent cinquante mille sept cent trente-huit (250.738) Nouvelles Actions s'élevant à cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent sept Dollars Américains soixante-seize Centimes (USD 588.707,76) est alloué comme suit:

- deux mille cinq cent sept Dollars Américains trente-huit Centimes (USD 2.507,38) est alloué au capital social souscrit de la Société; et

- cinq cent quatre-vingt-six mille deux cents Dollars Américains trente-huit Centimes (USD 586.200,38) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée, l'article 4.1 des Statuts de la Société doit être modifié et doit être lu désormais comme suit:

« **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions cent six mille soixante-dix-huit Dollars Américains quarante-et-un Centimes (USD 14.106.078,41) représenté par un milliard quatre cent dix millions six cent sept mille huit cent quarante-et-une (1.410.607.841) Actions d'une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. RIJPMMA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14501. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016112034/216.

(160085078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Parkour Dudelage, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3429 Dudelage, 134, rue de Burange.

R.C.S. Luxembourg F 10.839.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- M FERREIRA ADERITO, demeurant à 134, rue de Burange, L-3429 Dudelage

- M RAFAEL JUNIOR DIAS, demeurant à 69, rue du Nord, L-3531 Dudelage

- M SCHMITZ TOM, demeurant à 6, rue Jean Jaminet L-3390 Peppange

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Parkour Dudelage A.s.b.l. (PkDud a.s.b.l.)

Art. 2. L'association a pour objet:

- la promotion d'activités Parkour et Free-running.
- rapprocher l'activité sportive du Parkour au grand public
- garantir à ses membres des infrastructures nécessaires pour s'y entraîner
- offrir un club organisé

Art. 3. L'association a son siège social à 134, rue de Burange, L-3429 Dudelage.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toutes personnes physiques ou morales désirant faire partie de l'association en soumettant une demande à la décision du conseil d'administration et au versement de la cotisation. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine ou les biens de l'association. Les membres ne sont tenus que pour le montant de leur cotisation. Ils n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les engagements de l'association.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatées par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- La modification des statuts
- La nomination et la révocation des administrateurs
- L'approbation des budgets et comptes
- La dissolution de l'association
- L'exclusion des membres
- La fixation du montant des cotisations
- La nomination de deux réviseurs de caisse
- Tout ce qui de par la loi doit être décidé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

L'assemblée générale ordinaire arrêtera un règlement d'ordre interne qui précisera notamment le fonctionnement et la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Le conseil d'administration ne pourra pas excéder cinq personnes.

La durée de leur mandat est de 6 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions, Cotisations et Autres Versements

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation mensuelle est fixée à 30,- € et ne peut pas excéder 100,-€.

Le fonds social de l'association est alimenté:

- par les cotisations et autres versements des membres
- par les contributions des membres protecteurs et des membres honoraires
- par des dons et subsides en sa faveur
- par le produit des manifestations organisées par elle
- par des moyens divers.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera versé à une Oeuvre de bienfaisance à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Dudelange, le 20.05.2016.

Tom Schmitz / Aderito Ferreira / Rafael Dias.

Référence de publication: 2016112946/108.

(160086121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.